

COMITE SYNDICAL DU LUNDI 29 JUIN 2026

FINANCES

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

ANNEXE : INFORMATIONS FINANCIERES

Dans le cadre des dispositions de l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe), et de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles » est également jointe afin de permettre aux citoyens d'appréhender les principaux enjeux et données financières de ce budget primitif.

Le SIOM élabore et adopte chaque année deux budgets :

- **Un budget « Collecte et traitement des déchets ménagers » dit public suivant la nomenclature M57**, qui retrace les activités de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers des collectivités membres du SIOM et dont les contributions sont adossées à la fiscalité.
- **Un budget « Valorisation énergétique » dit privé en nomenclature M4**, qui est assujéti à la TVA, recense uniquement l'activité valorisation énergétique c'est-à-dire les dépenses et les recettes liées à la production et la vente de la chaleur et de l'électricité.

CONTEXTE

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des comptes publics avec un objectif de réduction du déficit public à 5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) (versus 5.4 % l'an passé).

Elle mobilise l'ensemble des collectivités territoriales à hauteur de 3.6 milliards d'€, via une combinaison de baisses de dotations, de réduction de compensations fiscales et de hausses de charges (hausse de la TGAP et de la contribution CNRACL).

Avec en 2026, une prévision de croissance de 0.9% (après 0,7% en 2025), l'indice des prix à la consommation évolue de 0.3 % au 1^{er} janvier 2026 :

Indice des prix à la consommation	Evolution annuel en % Janvier 2023	Evolution annuel en % Janvier 2024	Evolution annuel en % Janvier 2025	Evolution annuel en % Janvier 2026
Ensemble IPC	6,0	3,1	1,4	0,3
Alimentation	13,2	5,7	0,1	1,9
Tabac	0,2	16,8	6,0	2,7
Energie	16,3	1,8	2,8	-7,6
Produits manufacturés	4,6	0,7	0,2	-1,2
Service	2,6	3,2	1,9	1,7

Source : <https://www.insee.fr/fr/statistiques>

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026

Application agréée E-legalite.com

71_AN-091-200062321-20260629-DL50_2026-B

Le tableau, ci-dessous, reprend certains indices utilisés dans les formules de révision des marchés du SIOM :

INDICES dernier connus en		Janvier 2023	Janvier 2024	Janvier 2025	Janvier 2026	Evolution 2025/2026
Salaire et charges Collecte OM	ICMO3	121.04	127.70	130.29	132.10	1.39%
Frais et services divers	FSD1	207.7	184.9	183.4	172.4	-5.99%
Energie, biens intermédiaires et biens d'investissement	EBIQ	138.06	124.3	124.4	119.20	-4.18%
Matériel de levage	010764240	118.0	123.1	121.8	119.10	-2.21%
Coût horaire travail	ICHT-IME	133.8	138.1	143.2	146.9	2.58%
Gazole	07221FM		106.91	104.75	100.91	-3.67%

La tendance d'évolution des indices de révision devrait conduire à une stabilisation des tarifs pour les marchés révisables le 1^{er} janvier. Par contre, pour les marchés révisables semestriellement ou trimestriellement, certains indices notamment d'énergie pourront avoir un impact à la hausse des tarifs.

Evolution de la TGAP Déchets 2026-2030

La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) vise à faire internaliser aux installations de traitement les coûts de leurs externalités environnementales. En particulier, la TGAP déchets est due par les exploitants des installations de stockage ou de traitement thermique des déchets non dangereux.

Après une première trajectoire d'augmentation de la TGAP entre 2020 et 2025 passant la TGAP incinération de 3 € / T à 15 € / T et la TGAP enfouissement de 18 € / T à 65 € / T, le Loi de Finances (PLF) pour 2026, dans son article 21 prévoyait une augmentation d'environ 10% par an sur la période 2026-2030 passant ainsi d'une TGAP incinération de 15 € / T à 20 € / T et la TGAP enfouissement de 65 € / T à 105 € / T.

En parallèle de ces augmentations de TGAP, la loi prévoit une mesure de simplification de la TVA appliquée sur les prestations de collecte et de traitement des déchets.

En effet, l'article 190 de la Loi de Finances pour 2019 instituait une différence de taux de TVA entre, d'une part, la collecte séparée, le tri et la valorisation matière avec un taux à 5.5 % et, d'autre part, les autres modes de collecte et de traitement (OMR) avec un taux à 10 %.

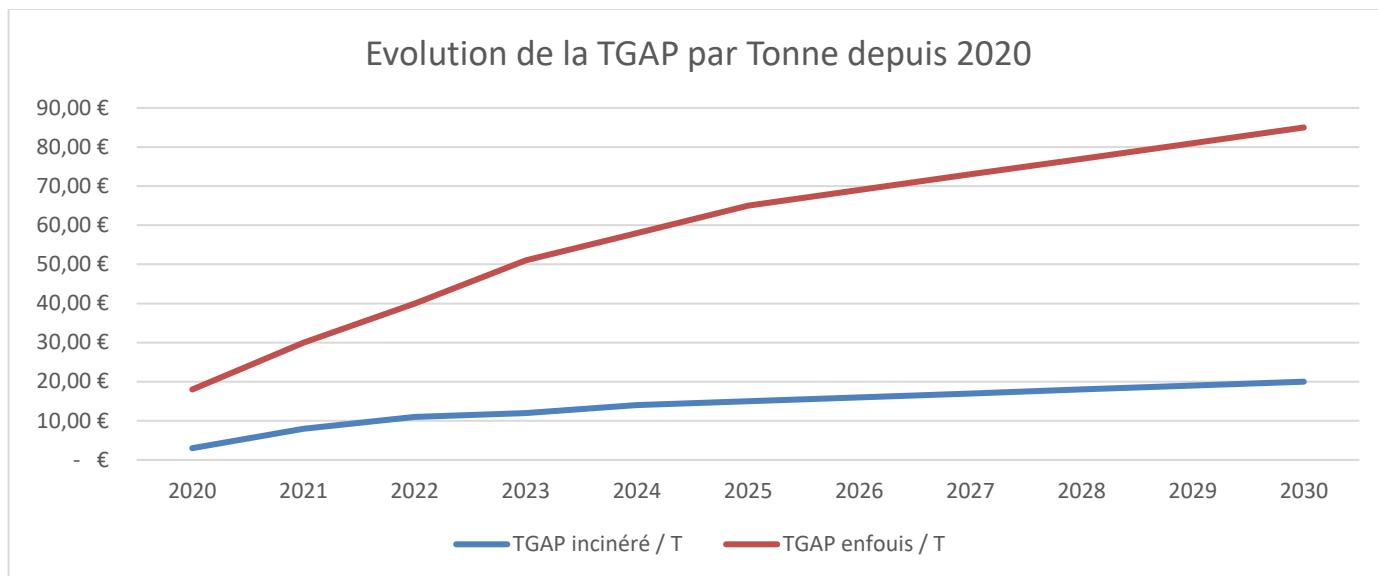
La TVA appliquée pour la collecte et le traitement des déchets est fixée à 5.5 % pour l'ensemble des flux.

Les dépenses de collecte et de traitement des déchets assujetties à une TVA à 10 % s'élèvent à environ 11 500 000 € TTC. Le gain attendu passant d'une TVA de 10 % à 5.5 % est d'environ 470 000 €.

Evolution du montant de la TGAP à tonnage constant :

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Déchets Incinérés						
Tarif TGAP Incinération par tonne (LF 2026)	15,00	16,00	17,00	18,00	19,00	20,00
Coût TGAP pour 55 000 T	825 000	880 000	935 000	990 000	1 045 000	1 100 000
Déchets Enfouis						
Tarif TGAP Enfouissement par tonne (LF 2026)	65,00	69,00	73,00	77,00	81,00	85,00
Coût TGAP pour 2 700 T	175 500	186 300	197 100	207 900	218 700	229 500

Evolution de la TGAP par Tonne depuis 2020



Vente production d'électricité au marché libre

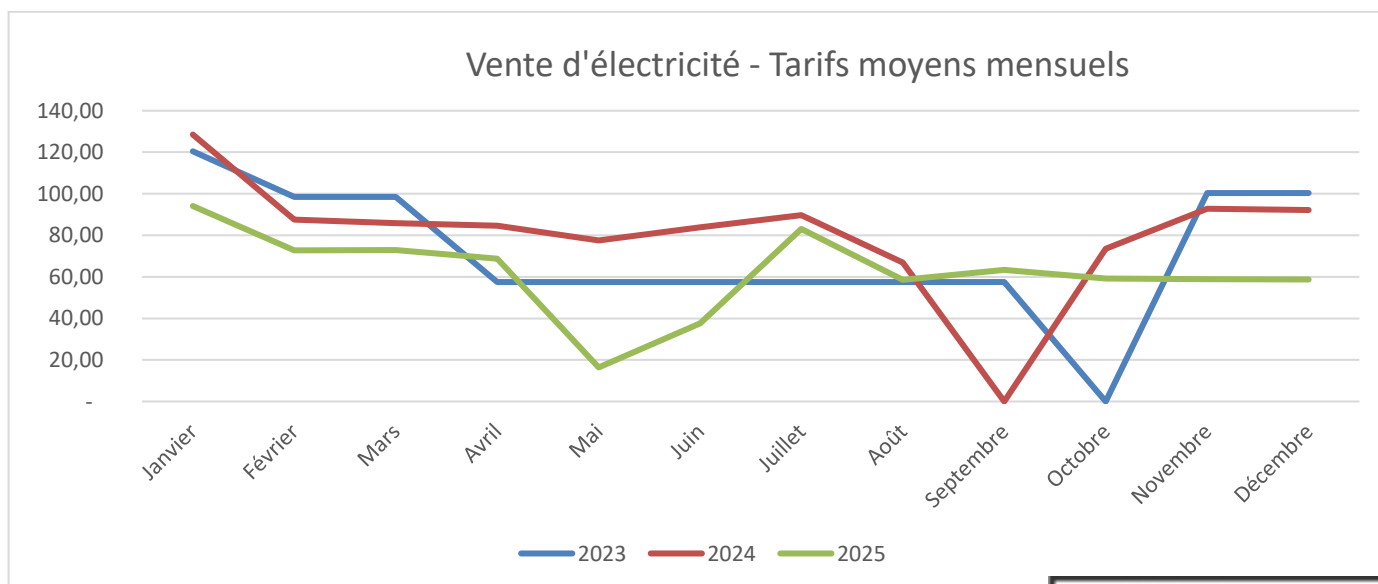
Depuis février 2024, le SIOM vend l'électricité produite par l'UVE sur le marché libre et fait appel à un agrégateur qui est un intermédiaire entre le producteur d'électricité et le marché de l'électricité (marché de gros).

Si l'on parle d'électricité échangée sur le marché de gros, il faut différencier plusieurs typologies de produits en fonction de leur date de consommation.

- Les produits spot sont les produits vendus puis consommés sur le court terme (pas plus de deux jours). Le prix des produits spot est fixé chaque jour à la bourse EPEX SPOT et fluctue beaucoup en fonction de l'offre et de la demande,
- Les produits à terme sont négociés bien avant leur date de livraison. Les fournisseurs anticipent ainsi la demande plusieurs mois à l'avance. Cela permet notamment d'éviter la flambée des prix sur la bourse spot lors des pics de consommation en hiver.

Pour la période du 01/05/2025 au 30/04/2026, un contrat a été conclu prévoyant une première période de 3 mois au prix spot et une seconde période de 9 mois au prix fixe de 60 € / MWh sur un engagement de production mensuel et au tarif spot au-delà de cet engagement.

Le graphique ci-dessous retrace les moyennes des tarifs d'électricité :



Le SIOM a commencé à vendre l'électricité sur le marché libre au 1^{er} février 2024. Les tarifs de l'année 2023 sont les tarifs réglementés d'EDF.

Les mois d'octobre 2023 et de septembre 2024 correspondent à des mois d'arrêt technique ont une valeur de 0.

Pour 2025, le tarif du mois de décembre n'est pas connu au moment de l'élaboration du présent rapport.

Ci-dessous les évolutions des recettes de vente d'électricité entre le contrat d'EDF et le contrat sur marché libre en 2024 :

	2021	2022	2023	2024	2025
Electricité vendue en MWh	15 637	15 652	12 550	12 161	13 838
Puissance moyenne annuelle d'injection en MW (Production/nbre jour année/24 heures)	1.7	1.7	1.4	1.4	1.6
Recettes perçues	890 374.85	908 479.63	796 526.95	1 073 368.10	882 979.94
Tarif moyen annuel	56.94 €	58.04 €	63.47 €	88.26 €	59.47 €

Un nouveau contrat a été signé avec la société Futura Energie (filiale de Paprec) pour la période du 1^{er} mai 2026 au 31 décembre 2027. Le contrat prévoit un tarif fixe de 4513 €/ MWh en 2026 et de 49.68 € / MWh en 2027. La production supérieure à l'engagement est achetée à 95 % du prix EPEX SPOT.

Les engagements d'injection prévu au contrat :

	Mois	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Déc
2026	Injection MWh	1 042	1 008	1 190	1 152	1 500	1 500	0	500	1 400	1 600	1 400	1300
	Puissance	1,4	1,5	1,6	1,6	2,02	2,08		0,67	1,94	2,15	1,94	1,75
2027	Injection MWh	1 100	1 100	1 200	1 200	1 500	1 700	841	1 795	1 700	1 600	1 400	1300
	Puissance	1,4	1,5	1,6	1,6	2,02	2,36	1,13	2,41	2,36	2,15	1,94	1,75

En contrepartie des frais de transaction et des services rendus, le contrat prévoit également des frais d'équilibrage et de gestion de 0.92 € / MWh soit environ 12 880 € de frais par an pour 14 000 MWh d'électricité vendu.

Ratios financiers du secteur public

Entre 2021 et 2025, le ratio « Produit de la TEOM / Population » passe de 102.15 € / habitant à 131.48 € soit une augmentation de 29.33 € par habitant (28.71 %) uniquement due aux augmentations des valeurs locatives. Les taux de la TEOM restent inchangés depuis 2019. En 2025, des reversements de rôles supplémentaires des années précédentes ont été perçus pour un montant de 1 370 566 €. Hors les rôles supplémentaires, le ratio est de 125.06 €.

En parallèle, le ratio des dépenses réelles de fonctionnement / population augmente de 21.68 € par habitant (17.52 %) pour atteindre 145.42 € par habitant en 2025.

Les ratios ci-dessous sont calculés en excluant les dépenses et recettes des activités d'incinération des déchets des clients extérieurs et de la station GNV.

Ratios sur données du compte administratif	2021	2022	2023	2024	2025
Populations	207 922	207 599	208 335	209 699	213 513
Dépenses réelles de fonctionnement / Population	123.74 €	129.12 €	142.79 €	143.58 €	145.42 €
Produit de la TEOM / Population	102.15 €	106.80 €	113.76 €	119.97 €	131.48 €
Recettes réelles de fonctionnement / Population	124.91 €	187.15 €	138.34 €	143.94 €	154.82 €
Dépenses d'équipement brut / Population	10.23 €	9.84 €	10.94 €	26.15 €	22.95 €
Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement	7.03 %	7.82 %	7.06 %	6.98 %	6.42 %
Dép. réelles fonct. et remboursement de la dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement	101.23 %	70.46 %	104.52 %	100.57 %	95.25 %
Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	8.19 %	5.27%	8.05 %	18.17 %	14.82 %
Encours de la dette / Population	11.15 €	11.86 €	6.60 €	13.47 €	33.67 €
Annuité de la dette / Population	3.32 €	2.17 €	2.17 €	1.54 €	2.87 €
Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement	8.93 %	4.50 %	4.77 %	9.36 %	21.75 %
Capacité de désendettement en année	2.25	0.15	-1.48	36.61	2.19

En 2025, 4 800 000 € d'emprunt ont été mobilisé pour financer les travaux de construction de la déchèterie ressourcerie, d'amélioration des performances de l'UVE et les acquisitions de bacs végétaux. Les ratios liés à la dette sont donc en hausse.

La capacité de désendettement est de 2 ans bien en deçà du seuil d'alerte qui est de 12 ans.

Les recettes issues de la TEOM

Le produit fiscal du SIOM en 2026 est estimé à 26 529 847 € avec un maintien des taux de TEOM de 2025 et une valorisation des bases de 0.8 %.

Les taux de TEOM 2026 par commune, sont les suivants :

Villes	Population	Produit 2025			Produit 2026		
		Bases notifiées 2025	Produits TEOM	Taux voté	Bases notifiées 2026	Produits TEOM avec taux n-1	Taux proposés
Bures-sur-Yvette	9 757	20 055 487	1 227 396	6,12%	20 388 809	1 247 795	6,12%
Gif-sur-Yvette	23 077	54 643 092	3 054 549	5,59%	55 608 162	3 108 496	5,59%
Gometz-le-Chatel	2 677	4 120 602	346 131	8,40%	4 222 028	354 650	8,40%
Ignny	11 150	19 760 168	1 367 404	6,92%	20 014 877	1 385 029	6,92%
Orsay	16 869	37 835 967	2 065 844	5,46%	38 370 613	2 095 035	5,46%
Palaiseau	37 773	84 789 674	3 866 409	4,56%	86 011 411	3 922 120	4,56%
Saclay	4 506	15 438 375	829 041	5,37%	15 626 506	839 143	5,37%
St Aubin	684	6 622 503	268 211	4,05%	6 705 423	271 570	4,05%
Vauhallan	1 983	3 323 774	294 819	8,87%	3 404 752	302 002	8,87%
Villiers le Bâcle	1 052	2 913 298	241 221	8,28%	2 946 412	243 963	8,28%
Champlan	2 636	7 918 429	374 542	4,73%	8 163 069	386 113	4,73%
Chevreuse	5 638	13 714 563	748 815	5,46%	13 824 280	754 806	5,46%
Longjumeau	22 131	42 188 226	2 451 136	5,81%	42 644 583	2 477 650	5,81%
Les Ulis	25 986	58 814 211	2 276 110	3,87%	59 896 424	2 317 992	3,87%
St Rémy-les-Chevreuse	7 908	21 645 584	1 192 672	5,51%	21 818 749	1 202 213	5,51%
Villebon-sur-Yvette	10 500	34 971 750	1 196 034	3,42%	34 940 553	1 194 967	3,42%
Ballainvilliers, La Ville du Bois, Linas, Montlhéry	31 247	59 848 484	4 099 622	6,85%	61 156 140	4 189 196	6,85%
Villejust	2 577	8 088 642	367 224	4,54%	8 372 674	380 119	4,54%
Totaux	2 18 151	496 692 829	26 267 180	5,29%	504 115 465	26 672 860	5,29%

Pour mémoire, le taux moyen national en 2024 de la TEOM était de 9.57 % (9.47 % en 2023) sur l'ensemble des collectivités.

PROJETS 2026-2028

Implantation de conteneurs enterrés

Expérimenté depuis 2015 sur son territoire, le parc de conteneurs enterrés du SIOM compte 150 conteneurs d'ordures ménagères, 154 conteneurs d'emballages et 92 conteneurs à verre au 31 décembre 2025.

En 2026, le SIOM va poursuivre pour les opérations communales le développement de la collecte en conteneurs enterrés par l'implantation prévisionnelle de 10 conteneurs ordures ménagères, 10 conteneurs emballages et 10 conteneurs verre sur le domaine public des communes pour un coût, suivant la nouvelle convention, estimé à 294 500 €, soit un prix moyen pour la fourniture et pose d'un conteneur de 9 820 € TTC.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée annuellement à l'implantation de conteneurs enterrés pour la période 2024-2026 est de 500 000 € par an.

Lancement du programme de rénovation du parc de conteneurs-semi enterrés

Les premiers PAV implantés en 2010, au total 190 unités, sur le territoire sont devenus vétustes.

De plus, au printemps 2024, un certain nombre de Points d'Apports Volontaires semi-enterrés pour le verre ont présenté des fissures au niveau de la cuve fixe enfouie dans le sol. Le parc de PAV a fait l'objet d'un Plan d'Amélioration de la Collecte avec une campagne de réparation de l'ensemble des équipements en 2016. Pour autant ces colonnes sont particulièrement sollicitées et présentent un vieillissement global du parc.

Ainsi, dès que les sols se gorgent d'eau en raison des épisodes pluvieux intenses que le territoire du SIOM a pu connaître au cours des derniers mois, l'eau s'infiltre dans la cuve et rend inopérants ces points d'apports volontaires.

L'enveloppe budgétaire prévisionnelle allouée annuellement pour le remplacement de conteneurs semi-enterrés pour la période 2025-2028 est de 445 300 € TTC par an.

La campagne de remplacement a démarré en avril 2025. Les premiers remplacements sont les 24 PAV inondés, répartis sur les communes suivantes :

- Les Ulis
- Longjumeau
- Palaiseau
- Bures sur Yvette
- Igny
- Gif sur Yvette
- Orsay

Sur les 24 PAV identifiés au printemps 2024, 17 ont été remplacés en 2025. Par la suite 11 PAV en dysfonctionnement ont identifié qui seront remplacés au cours de l'année 2026. Le marché de fourniture permettant d'en remplacer jusqu'à 30 par an si, de nouveaux PAV étaient recensés comme inondés, ils pourraient faire l'objet d'un remplacement en 2026.

Tri à la source des biodéchets - Fonds Vert

Un programme global de réduction de quantité de biodéchets contenu dans les ordures ménagères a été lancé par le SIOM. Il a fait l'objet d'un dépôt de dossier « Fonds Vert » en juillet 2024 pour un montant de 2 001 774.80€, retenu par les services de l'ADEME qui ont accordé une aide à hauteur de 552 354.36 € pour la période 2025-2029.

Le projet comprend 3 axes :

- Sensibiliser les ménages
- Accélérer le compostage
- Elargir l'offre de collecte des biodéchets

Sensibilisation aux écoles

Le SIOM souhaite accélérer la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans ce cadre, et pour compléter son offre d'ateliers de sensibilisation, il va ouvrir une formation aux agents de cantine des écoles du territoire afin de limiter les biodéchets jetés. Dans une formation de 2h, l'agent du SIOM sensibilisera donc le personnel aux quantités distribuées aux élèves puis au tri une fois le repas terminé. L'objectif est de sensibiliser 5 écoles par an, soit 15 écoles d'ici 2028.

De plus, en 2021, le SIOM a distribué 25 tables de tri réparties sur 9 communes du territoire. A l'horizon 2027, l'objectif est que 100 % des écoles soient équipées en table de tri contribuant ainsi à l'éducation des enfants aux gestes de tri et aux changements de comportement.

L'ensemble du territoire du SIOM compte 62 écoles, actuellement 17 sont équipées de ces tables de tri. Le SIOM prévoit à terme d'équiper toutes les écoles du territoire, soit encore 46 ou 45 écoles à équiper, pour un coût prévisionnel de près de 200 000 € TTC, avec possiblement 2 tables par cantine.

Compostage

Dans le cadre de son PLPDMA, le SIOM souhaite accélérer l'équipement des foyers individuels en composteur et ou lombri-composteurs et proposer des composteurs partagés en pied d'immeuble. Aujourd'hui, ce sont 12 % des foyers du territoire qui ont accès à une solution de compostage.

L'objectif est d'atteindre 15% de foyers individuels, pavillons, équipés d'ici 2028. Aujourd'hui, 9 % des foyers individuels sont équipés.

En parallèle de l'équipement des foyers individuels, des actions pour renforcer les composteurs partagés sont envisagées. L'objectif est d'arriver à 65 sites collectifs équipés d'un composteur collectif, et 85 sites en établissement public ou privé.

Plus globalement l'objectif est d'atteindre d'ici 2028, 15% des foyers individuels et collectifs qui seraient équipés d'une solution de compostage, chez eux, ou de proximité.

Déploiement de la collecte des biodéchets

Le SIOM continue de déployer progressivement ce service auprès :

- Des foyers pavillonnaires, via la plateforme d'inscription toujours ouverte (6 029 foyers)
- Des résidences volontaires qui souhaitent intégrer le service (35 résidences au 31/12/2025)
- Des marchés alimentaires du territoire (4 marchés sur 14 sites), de manière progressive en étroite collaboration avec les services municipaux compétents
- Des gros producteurs qui souhaitent intégrer le service (168 sociétés collectées)

Pour proposer une solution aux ménages ne souhaitant pas avoir un bac supplémentaire, une autre solution de pré-collecte est également envisagée en installant des points d'apport volontaire sous la forme d'abri-bacs.

Chacun de ces abri-bacs renfermerait un bac de 240 L, collecté et nettoyé 1 fois par semaine.

Une première réflexion proposant à chaque commune la pose d'1 ou 2 de ces abri-bacs, en fonction de la typologie de la commune, sera lancée. La mise en place de ce type de mobilier à proximité des marchés alimentaires notamment pourrait s'avérer une piste intéressante, proposant une notion de « circularité » entre l'achat des denrées alimentaires et leur tri pour valorisation.

Par ailleurs, le SIOM promeut le déploiement de la collecte des ordures ménagères et des emballages (en plus du verre) au moyen de points d'apport volontaire enterrés, afin de rendre plus vertueuses ces collectes. Dans ce contexte, il semble contradictoire de proposer aux usagers des bacs pour les biodéchets. C'est pourquoi dans ces quartiers spécifiquement la mise en place d'abri-bacs à proximité immédiate de ces points de regroupement est également envisagée.

Le budget prévisionnel pour ces actions est de 1 283 400 € TTC sur 3 ans et comprend :

- Acquisition d'abri-bacs : 306 000 €
- Acquisition de bacs : 400 000 €
- Acquisition de composteurs individuels 318 000 €
- Acquisition de composteurs collectifs : 68 400 €
- Acquisition de bio-sceaux : 53 000 €
- Acquisition de table de tri pour équiper les écoles : 138 000 €

Depuis le début du projet d'installation de Points d'Apport Volontaire, 7 abris-bac ont été installés sur les communes volontaires suivantes :

- 2 abris-bac à Bures-Sur-Yvette
- 2 abris-bacs à Villejust
- 1 abri-bac à Igny
- 1 abri-bac à Vauhallan
- 1 abri-bac sur le site du SIOM

L'installation d'un 8^{ème} abri-bac est cours de discussion avec la ville de Villiers-le-Bâcle et un 9^{ème} avec la ville de Gif-sur-Yvette.

Travaux dans le cadre du MGP de l'UVE 2024

L'Unité de Valorisation Energétique (UVE) de Villejust est dotée :

- D'un système de récupération d'énergie afin d'associer à la combustion des déchets un usage noble de production et d'alimentation en chaleur d'un Réseau de Chauffage Urbain (RCU),
- D'un système de production d'électricité, dont une partie est consommée sur site en autoconsommation et l'excédent est injecté sur le réseau électrique et vendu à ENEDIS.

Le SIOM a été la 1^{ère} collectivité territoriale à obtenir la certification ISO 50 001 en 2013.

L'UVE est actuellement exploitée par la société GENERIS dans le cadre d'un Marché global de performances pour la conception, la réalisation de travaux et l'exploitation - maintenance de l'usine de valorisation énergétique des déchets.

Le MGP comprend des prestations de conception, réalisation et exploitation-maintenance qui sont décomposées en 2 phases comme suit :

➤ **LA PHASE 1** qui comprend les prestations suivantes :

- La période de tuilage ;
- La réalisation de l'ensemble des études de conception de travaux visant notamment à fiabiliser et optimiser le fonctionnement de l'UVE ;
- La réalisation des dossiers de demande des autorisations préalables à la réalisation des travaux de fiabilisation et modernisation de l'UVE jusqu'à leur obtention ;
- La réalisation d'un dossier de porter à connaissance (PAC) en direction de la DRIEAT et l'accompagnement du SIOM pour lui permettre d'obtenir un arrêté préfectoral (AP) modificatif ;
- L'exploitation et la maintenance de l'UVE existante afin de traiter les déchets apportés par le SIOM, dans le respect de la continuité de service pendant et jusqu'à la réception des travaux visant notamment à fiabiliser et optimiser le fonctionnement de l'UVE. Ces prestations incluent notamment :
 - ✓ La fourniture de chaleur au réseau des Ulis et du parc industriel de Courtabœuf.
 - ✓ La production de l'électricité commercialisée par le SIOM.

➤ **LA PHASE 2** qui comprend les prestations suivantes :

- L'exploitation et la maintenance de l'UVE dont le fonctionnement a été fiabilisé et optimisé. Ces prestations incluent notamment :
 - ✓ La fourniture de chaleur au réseau des Ulis et du parc industriel de Courtabœuf.
 - ✓ La production de l'électricité commercialisée par le SIOM.
 - ✓ La commercialisation par le Titulaire du MGP dans la limite de 4 000 t/an du traitement et de la valorisation de déchets tiers sur l'UVE.

Il convient de préciser que sur les objectifs de performances sur lesquels s'est engagé le titulaire, ont été associées à des pénalités et/ou des primes liées à l'atteinte ou non des engagements.

Pour l'année 2024, l'intéressement pour le titulaire s'élève à 124 706.10 € et les pénalités à appliquer sont de 177 694.00 €.

Le coût global de l'offre de GENERIS, sur la base d'un tonnage de 95 000 tonnes, comprenant les études, les travaux et la partie « exploitation-maintenance » de l'UVE est la suivante :

	GENERIS
Total offre finale en € HT sur 8 ans	68 504 538,82
Décomposé comme suit :	
Etude et travaux	7 164 624,39
Exploitation + maintenance y compris GER Phase 1 (1 année)	9 319 943,53
Exploitation + maintenance y compris GER Phase 2 (7 années)	51 019 970,90

La phase 2 représente un coût annuel de 7 431 424.42 € (- 20% par rapport à la phase 1).
Concernant les travaux, le MGP prévoit la réalisation de 3 ensembles :

- Ensemble 1 relatif à la réfection des locaux administratifs et au confortement du génie civil de la fosse avec une réception initiale.
- Ensemble 2 concernant les travaux de process compris par le remplacement du pont n° 2, l'optimisation de régulation de combustion, le déplacement de la salle de commande (afin d'augmenter le volume de déchets dans la fosse) et le remplacement des analyseurs.
- Ensemble 3 relatif à la création d'un auvent couvert de 1 000 m² de la dalle à mâchefers ainsi que la création d'une aire de débâchage en montée d'accès au quai de déchargement.

Les études et les travaux de la phase 1 ont démarré en avril 2024 et sont toujours en cours sur l'année 2025 et risquent de déborder sur le 1^{er} trimestre 2026.

Renouvellement du marché de collecte

Deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été lancées au 2^{ème} semestre 2025 dans le cadre du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers.

Une mission d'assistance et de conseil juridique a été attribuée au cabinet SENSEI.

Quant à la mission d'AMO qui consiste en une assistance administrative, technique, économique et financière, est attribué au bureau d'étude SAGE et se décompose en plusieurs parties comprenant :

- Partie 1 : Etudes techniques et financières permettant l'aide à la décision pour la définition du montage contractuel en vue de la passation d'un marché de type marché global de performance ou d'un marché public en appel d'offres ouvert.

A l'issue de cette phase le cabinet d'avocat et le SIOM devront être en mesure de choisir le montage contractuel le plus pertinent et le cas échéant d'affermir la tranche optionnelle comprenant des missions supplémentaires à exécuter dans le cadre d'un marché global de performance.

- Partie 2 : Accompagnement de la collectivité dans la mise en œuvre de la procédure retenue, de sélection du ou des futurs opérateurs

La mission de l'AMO comprend également :

- L'élaboration des pièces techniques et financières nécessaires au déroulement et à la passation de la procédure dans son ensemble,
- L'analyse des candidatures : l'AMO aura la charge de vérifier l'adéquation des moyens au marché.
- L'analyse des offres : l'AMO fournira et présentera le rapport d'analyse technique des offres provisoires avec une proposition de notation et de classement justifiée. Il fournira également les propositions de réponse aux candidats évincés et motifs de rejet dans le cadre de l'article R2181-1 du code de la commande publique.
- La phase de mise au point du marché : Cette phase comprend une assistance au maître d'ouvrage dans les mises au point éventuelles du ou des marchés.

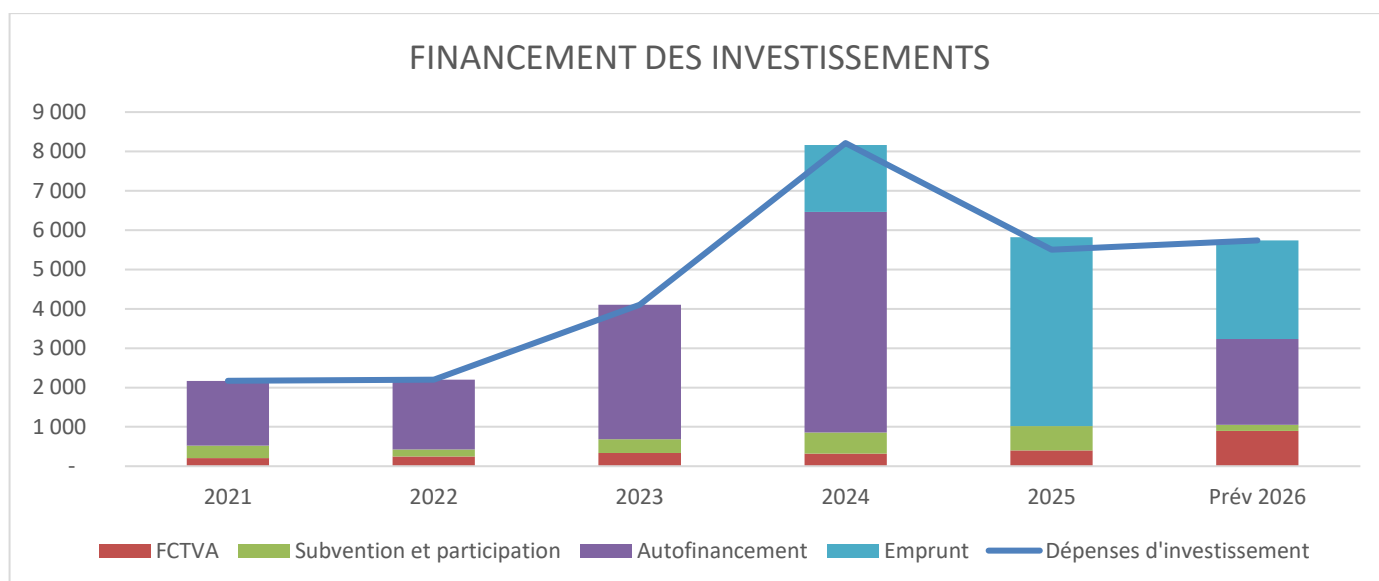
- Partie 3 : Accompagnement de la collectivité au démarrage des prestations

Pour accompagner le lancement de l'exploitation, la mission durera une année à compter de la mise en service pendant laquelle, tous les 3 mois, le titulaire fournira un point précis sur les éléments d'organisation et de prestations tant au plan technique que financier.

Il veillera en particulier à la mise en place des reporting réguliers avec le Maître d'Ouvrage, à la bonne maintenance et à la bonne utilisation des éléments du GER, au respect par l'exploitant des attendus réglementaires et à l'atteinte des objectifs de performance fixés.

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

	BP 2026	BP 2027	BP 2028	BP 2029
Acquisition bacs ménages et RS	470 000	470 000	470 000	470 000
Remplacement des PAV	297 000	297 000	297 000	
Installation de PAV	786 000	295 000	295 000	295 000
Projet déploiement collecte Biodéchets	307 500	520 400	471 400	
Abri-bacs	51 000	104 000	100 000	
Bacs biodéchet	171 500	219 400	219 400	
Composteurs individuels et partagé	60 000	150 000	112 000	40 000
Acquisition table de tri	25 000	50 000	40 000	
Subvention Fonds Vert	156 000	156 000	208 000	
Remplacement pont à bascule	132 000			
Remplacement véhicule			70 000	
Etude de faisabilité & réflexion aménagement site	70 000			
Refonte du site web et application	50 000			
Lazure Espace Pédagogique		40 000		
Remplacement luminaires extérieurs en LED	120 000			
Travaux station GNV	72 000	91 000	40 000	
Total	2 304 500	1 713 400	1 643 400	925 000



Les dépenses d'investissement 2026 seront financées pour 38 % par l'autofinancement.

Données techniques

Tonnage des collectes en porte à porte, en apport volontaire et sur appel

<u>Tonnages collectés</u>	2022	2023	Evolution 2022 / 2023	2024	2025	Prévision 2026
Ordures Ménagères	47 883	45 367	-5.25%	46 446	45 397	47 000
Emballages	12 208	12 011	-1.61%	12 362	12 171	12 500
Biodéchet	399	656	64.41%	900	943	1 100
Verre	4 591	4 462	-2.81%	4 245	4 175	4 300
Encombrants	3 793	3 490	-7.99%	3 672	3 669	3 700
Déchets verts	11 394	11 769	3.29%	12 545	11 459	12 100
TOTAL	80 268	77 755	-3.13%	80 170	77 814	80 700

Les tonnages des déchets collectés en porte à porte sont de 77 814 tonnes en 2025 contre 80 170 tonnes en 2024 soit une baisse de -2.9 % sur l'ensemble du territoire.

Les dépenses relatives à la collecte et au traitement en porte à porte pour 2026 sont basées sur des estimations de déchets collectés pour un total de 80 700 tonnes.

SITUATION FINANCIERE DU SIOM - BUDGETS CONSOLIDES

Pour faciliter la lecture, les données budgétaires et financières seront présentées ci-dessous, en consolidant les deux budgets.

En cumul des deux budgets, le prévisionnel pour 2026 fait ressortir des recettes de fonctionnement de 39 917 K€ et des dépenses de fonctionnement de 43 335 k€.

Le prévisionnel des recettes de fonctionnement pour 2026 est basé sur une valorisation des bases fiscales de 1 % et sur une stabilisation des taux de la TEOM au niveau de 2025.

En k€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prév. 2026
Recettes fonct.	33 647k€	37 760k€	38 293k€	44 164k€	39 917k€
Dépenses fonct	31 352k€	36 398k€	39 023k€	39 780k€	43 335k€
Epargne brute	2 295k€	1 362k€	-730k€	4 384k€	-3 418k€
Remb. capital	1 187k€	1 005k€	844k€	1 040k€	1 298k€
Epargne nette	1 108k€	357k€	-1 574k€	3 344k€	-4 716k€
Recettes invest.	425k€	689k€	983k€	1 024k€	1 323k€
Dépenses invest.	2 202k€	4 104k€	8 214k€	5 501k€	7 184k€
Emprunt			1 700k€	4 800k€	2 500k€
Solde de l'exercice	-669k€	-3 058k€	-7 228k€	3 667k€	-8 077k€
Résultat ex. antérieur	21 892k€	21 223k€	18 165k€	12 186k€	15 853k€
Solde net	21 223k€	18 165k€	10 117k€	15 853k€	7 776k€
Encours de la dette	7 079k€	6 074k€	6 930k€	10 690k€	11 892k€
Capacité de désendettement en année	3.1	4.5	6.33	4.64	

En 2025, la somme de 1 370 566 € a été perçue au titre des rôles supplémentaires pour la période 2021 – 2025 ce qui permet de retrouver une épargne nette positive. L'épargne nette était la part de recette de fonctionnement restant pour financer les dépenses d'investissement.

Le souhait de maintenir les taux de la TEOM depuis plusieurs années a cependant fait progressivement baisser les épargnes mais, le résultat antérieur permet toujours de financer une partie des dépenses de fonctionnement et d'investir.

Les prévisions budgétaires consolidées 2026 sont estimées à 43 335 k€ en dépenses de fonctionnement et à 39 917 k€ en recettes de fonctionnement avant la reprise des excédents.

Les investissements pour 2026 sont évalués à 3 700 k€. Cette somme comprend notamment les projets suivants :

- Implantation de colonnes enterrées : 297 000 €
- Campagne de remplacement des PAV : 786 000 €
- Acquisition de bacs : 470 000 €
- Acquisition de bacs et abris-bacs pour la collecte des biodéchets pour 225 000 €, acquisition de composteurs pour 60 000 € et de table de tri pour 25 000 € soit un total de dépense de 310 000 € qui fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre du fonds vert pour 156 000 €
- Remplacement, selon les diagnostics, du pont à bascule : 132 000 €
- Refonte du site web et des applications : 50 000 €
- Travaux de mise en conformité de la station GNV : 72 000 €

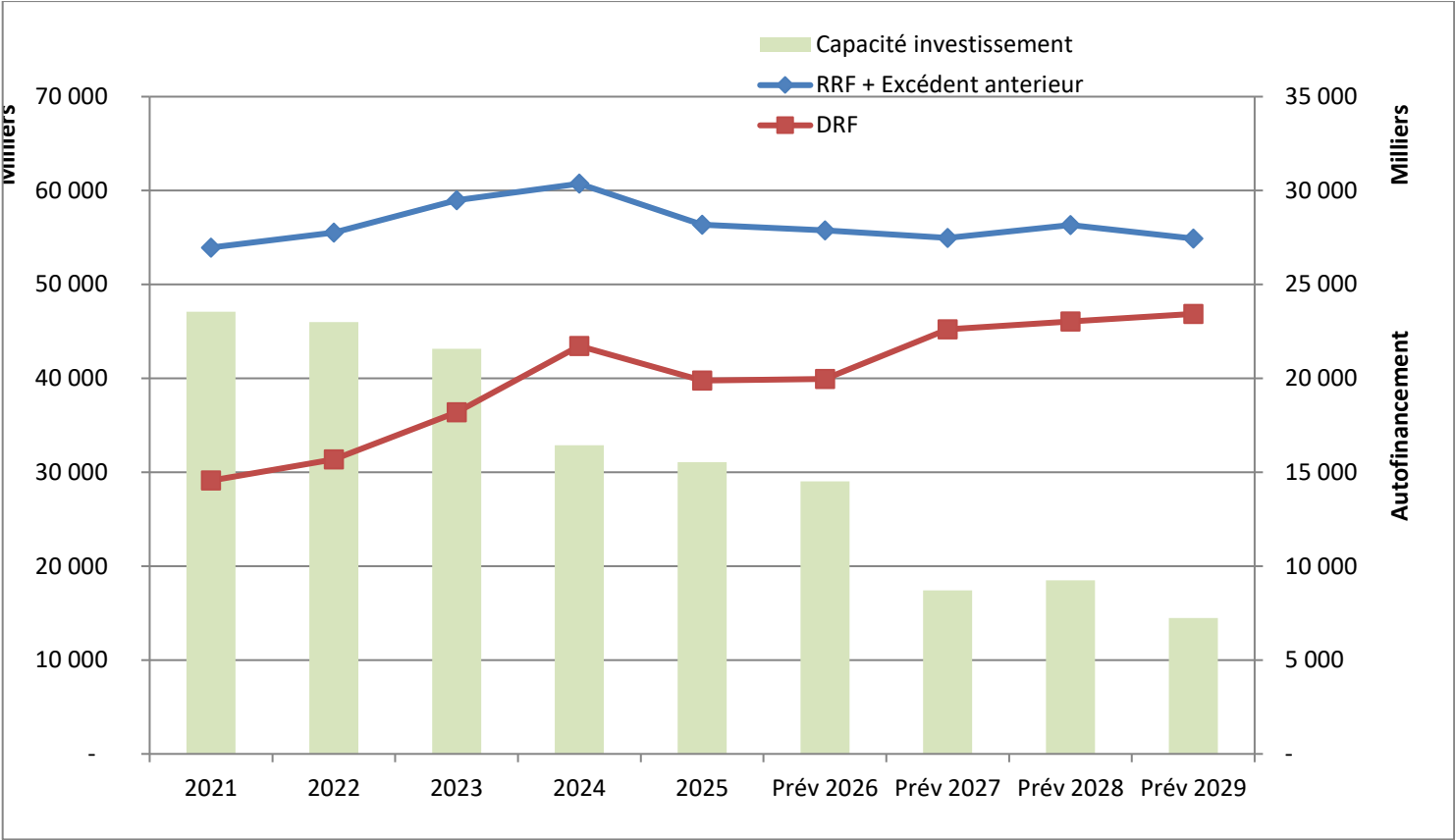
Les restes à réaliser comprennent :

- La fin des travaux d'amélioration de l'UVE pour 2 819 174.38 €
- Le solde des travaux de la Déchèterie Ressourcerie de Saclay pour 268 574.93 €
- Et l'installation de PAV pour 238 596.93 €.

	CA 2024	BP 2025	CA 2025	% Evol 2024 /2025	2026	% Evol 2025 /2026	2027	% Evol 2026 /2027	2028	% Evol 2027 /2028	2029	% Evol 2028 /2029
Charges à caractère général	31 037k€	34 158k€	32 615k€	5,1%	37 112k€	8,6%	38 969k€	5,0%	39 667k€	1,8%	40 397k€	1,8%
Collecte	15 716k€	17 366k€	15 755k€	0,2%	17 290k€	-0,4%	18 843k€	9,0%	19 184k€	1,8%	19 569k€	2,0%
Sacs Végétaux	466k€	0k€	0k€		0k€		0k€		0k€		0k€	
Traitement des déchets incinérables ménages	4 200k€	3 622k€	4 827k€	14,9%	4 620k€	27,6%	4 764k€	3,1%	4 849k€	1,8%	4 945k€	2,0%
Traitement : Biodéchets, végétaux, encombrants	1 091k€	1 092k€	1 058k€	-3,0%	1 113k€	1,9%	1 135k€	2,0%	1 158k€	2,0%	1 158k€	0,0%
Traitement : emballages journaux	3 023k€	3 190k€	3 024k€	0,0%	3 870k€	21,3%	3 939k€	1,8%	4 010k€	1,8%	4 090k€	2,0%
Communication / Prévention	323k€	512k€	237k€	-26,6%	534k€	4,3%	543k€	1,7%	552k€	1,7%	562k€	1,8%
Autres charges à caractère général	910k€	1 228k€	966k€	6,2%	1 344k€	9,4%	1 220k€	-9,2%	1 242k€	1,8%	1 267k€	2,0%
Redevance spéciale	31k€	88k€	37k€	19,4%	47k€	-46,6%	48k€	2,1%	49k€	2,1%	50k€	2,0%
Caisson CTM	526k€	595k€	466k€	-11,4%	601k€	1,0%	608k€	1,2%	608k€	0,0%	608k€	0,0%
Déchèterie Villejust	941k€	1 164k€	936k€	-0,5%	1 206k€	3,6%	1 230k€	2,0%	1 255k€	2,0%	1 255k€	0,0%
Déchèterie - Ressourcerie	167k€	1 120k€	942k€		1 207k€	7,8%	1 228k€	1,7%	1 249k€	1,7%	1 274k€	2,0%
Incinération clients extérieurs	2 645k€	2 378k€	3 383k€		3 465k€	45,7%	3 567k€	2,9%	3 630k€	1,8%	3 702k€	2,0%
Traitement et transports machefers	870k€	1 027k€	846k€		1 187k€	15,6%	1 207k€	1,7%	1 231k€	2,0%	1 254k€	1,9%
Station GNV	128k€	776k€	138k€		628k€	-19,1%	637k€	1,4%	650k€	2,0%	663k€	2,0%
Valorisation énergétique (budget M4)	4 167k€	4 585k€	4 856k€		3 422k€	-25,4%	3 458k€	1,1%	3 504k€	1,3%	3 555k€	1,5%
Dépenses de personnel	2 102k€	2 229k€	1 992k€	-5,2%	2 279k€	2,2%	2 357k€	3,4%	2 438k€	3,4%	2 485k€	1,9%
Autres charges de gestion courante	101k€	100k€	141k€	39,6%	136k€		75k€		75k€	1,0%	75k€	1,0%
Charges financières	73k€	157k€	176k€		366k€		355k€		345k€		330k€	
Provision pour risques / Dépenses Imprévues					20k€		20k€		20k€		20k€	
Total des dépenses de fonctionnement	37 480k€	41 229k€	39 780k€	6,1%	43 335k€	5,1%	45 234k€	4,4%	46 049k€	1,8%	46 862k€	1,8%
Vente des matières recyclables	988k€	744k€	947k€	-4,1%	853k€	14,7%	715k€	-16,2%	716k€	0,1%	716k€	0,0%
Recette déchèteries	6k€	4k€	8k€	33,3%	4k€	0,0%	3k€	-25,0%	3k€	0,0%	4k€	33,3%
Redevance spéciale	964k€	800k€	889k€	-7,8%	850k€	6,3%	900k€	5,9%	900k€	0,0%	900k€	0,0%
Participations Eco-organismes	2 396k€	2 173k€	2 590k€	8,1%	2 425k€	11,6%	1 963k€	-19,1%	1 963k€	0,0%	1 963k€	0,0%
Produit de la fiscalité	25 157k€	25 935k€	28 073k€	11,6%	26 530k€	2,3%	33 990k€	28,1%	34 602k€	1,8%	35 051k€	1,3%
Vente incinération clients extérieurs	4 958k€	5 000k€	5 049k€		4 500k€	-10,0%	4 480k€	-0,4%	4 560k€	1,8%	4 640k€	1,8%
Vente ferreux machefers	90k€	50k€	171k€		75k€	50,0%	90k€	20,0%	90k€	0,0%	90k€	0,0%
Vte gaz station GNV	1k€	700k€	15k€		600k€	-14,3%	600k€	0,0%	600k€	0,0%	600k€	0,0%
Droit d'usage UVE		225k€	200k€		300k€	33,3%	300k€	0,0%	300k€	0,0%	300k€	0,0%
Valorisation énergétique (budget M4)	3 733k€	4 564k€	5 960k€		3 554k€	-22,1%	4 077k€	14,7%	4 122k€	1,1%	4 122k€	0,0%
Autres produits + exceptionnels	281k€	1 389k€	262k€	-6,8%	226k€	-83,7%	76k€	-66,4%	76k€	0,0%	76k€	0,0%
Total des recettes de fonctionnement	38 574k€	41 584k€	44 164k€	14,5%	39 917k€	-4,0%	47 194k€	18,2%	47 932k€	1,6%	48 462k€	1,1%
Solde de la section de fonctionnement	1 094k€	355k€	4 384k€		-3 418k€		1 960k€		1 883k€		1 600k€	
Reprise des résultats antérieurs	18 165k€	12 186k€	12 186k€		15 853k€		7 776k€		8 397k€		6 437k€	
Remboursement en capital	844k€	1 284k€	1 040k€		1 298k€		999k€		1 013k€		904k€	
Capacité d'investissement	18 415k€	11 257k€	15 530k€		11 137k€		8 737k€		9 267k€		7 133k€	
Recettes d'investissement	983k€	1 148k€	1 024k€		1 323k€		2 660k€		1 170k€		492k€	
Dépenses d'investissement	8 214k€	17 057k€	5 501k€		7 184k€		3 000k€		4 000k€		4 000k€	
Emprunts à réaliser	1 700k€	7 800k€	4 800k€		2 500k€		0k€		0k€		0k€	
Résultat final	12 884k€	3 148k€	15 853k€		7 776k€		8 397k€		6 437k€		3 625k€	

Comme les années précédentes, nos excédents permettent de financer une partie de nos dépenses de fonctionnement et d'investir.

Les bases fiscales de la TEOM augmentent de 0.8 % en 2026, cette hausse des bases fiscales fait évoluer le produit de la TEOM de 262 k€.



LES RECETTES DE VALORISATION ENERGETIQUE - BUDGET « VALORISATION ENERGETIQUE »

La valorisation énergétique	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	Prev. 2026
Nombre de MWh thermiques	94 232	91 757	83 962	89 223	81 250
Prix moyen à l'unité	30,76 €	33,33 €	32,41	33,84	32,00
Vente de chaleur : sous total	2 899k€	3 058k€	2 721k€	3 019k€	2 600k€
Nombre MWh électriques vendu	15 652	12 550	12 161	13 838	14 000
Prix unitaire moyen	44,74 €	48,86 €	84,29 €	59,47	50,00
Prime fixe EDF pour novembre, décembre, janvier, février, mars	195k€	183k€	48k€		
Vente d'électricité : sous total	895k€	796k€	1 073k€	823k€	700k€
RECETTES : Total	3 794k€	3 854k€	3 794k€	3 842k€	3 300k€

Les recettes 2026 s'appuient sur les prévisions d'arrêt technique relatives aux travaux dans le cadre du Marché Global de Performance.

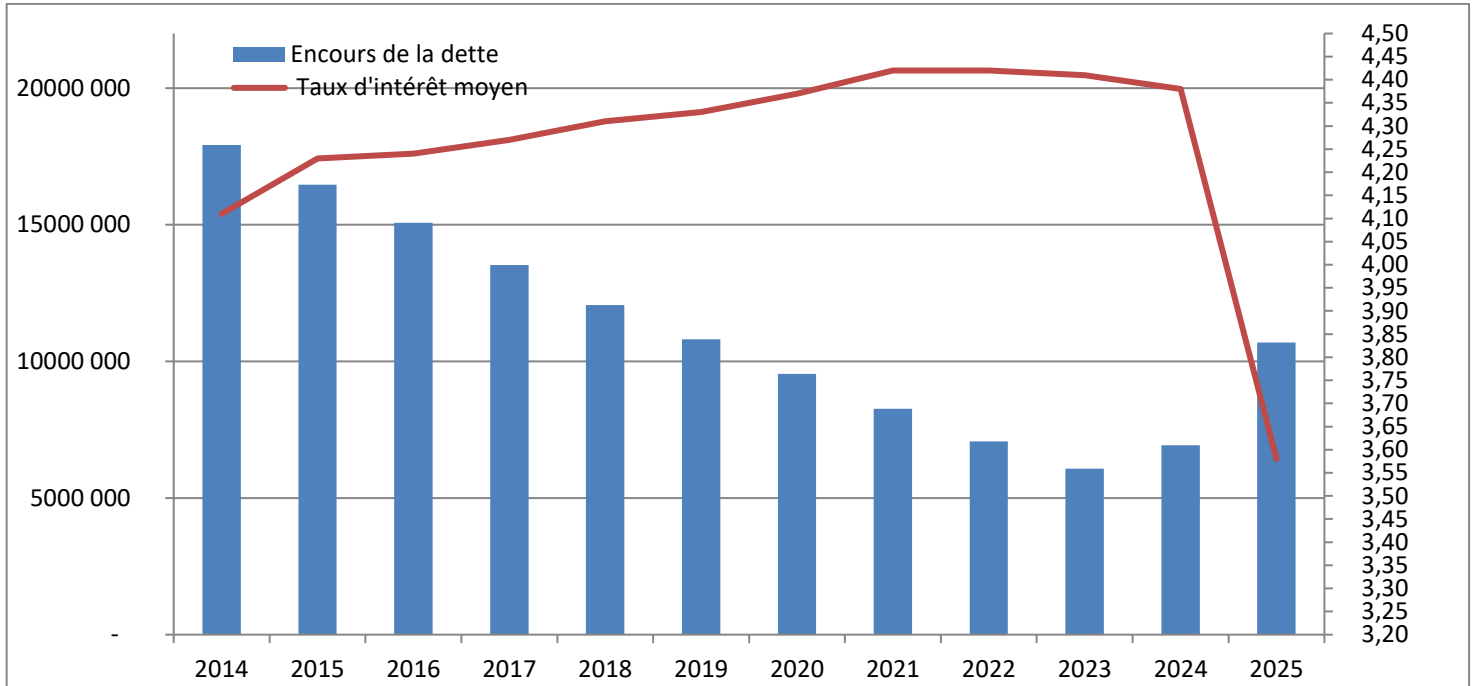
DETTES

L'encours de la dette au 31/12/2025 s'élève à 10 689 642 €.

Depuis plusieurs années, le SIOM a privilégié l'autofinancement pour financer les investissements. Aucun emprunt n'a été mobilisé entre 2011 et 2023. En 2024 et 2025, 3 prêts ont été mobilisés :

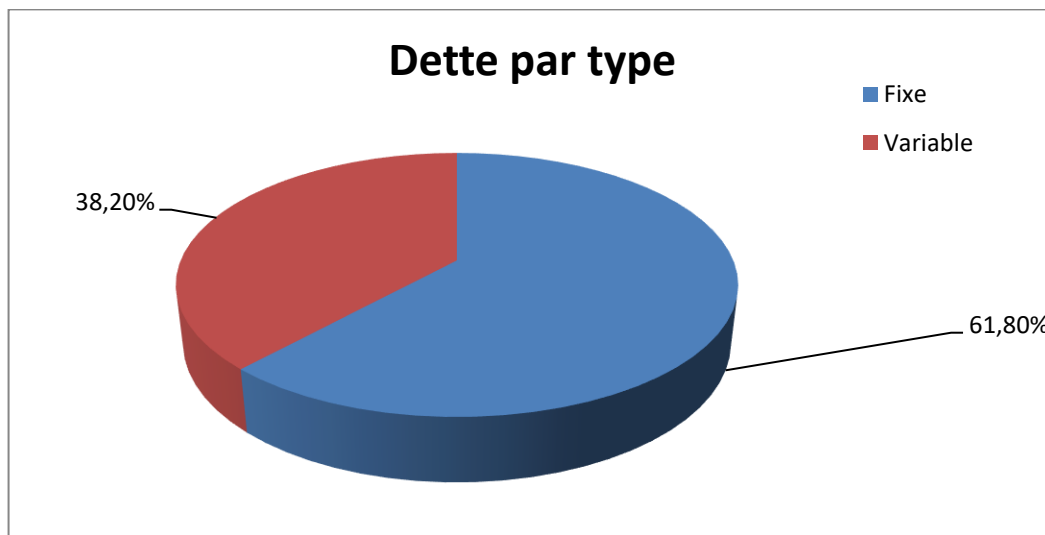
- 1 800 000 € pour financer les travaux de la déchèterie ressourcerie au taux fixe de 3.39 %
- 500 000 € pour financer l'acquisition des bacs végétaux au taux fixe de 3.18 %
- 2 500 000 € pour financer pour les travaux de l'UVE au taux variable Euribor 3 mois + 0.59 %

Encours de la dette au 31/12 (hors nouveau emprunt) :

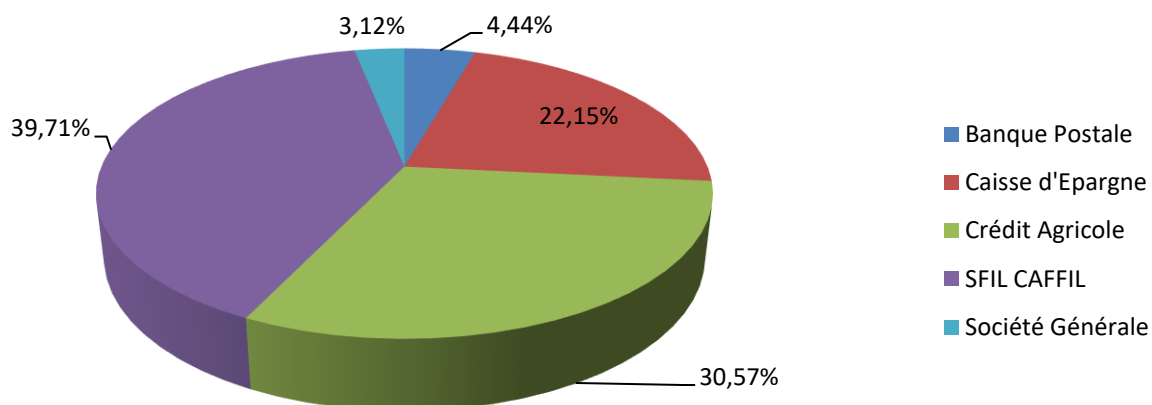


61.80 % de l'encours de la dette est sur des contrats à taux fixes avec un taux moyen de 4.03 %. Les contrats, souscrit en 2025, à taux variable représentent 38.20 % pour un taux moyen de 2.86 %

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	6 605 891.72 €	61.80%	4,03%
Variable	4 083 750.00 €	38.20%	2,86%
Ensemble des risques	10 689 641.72 €	100.00%	3,58%

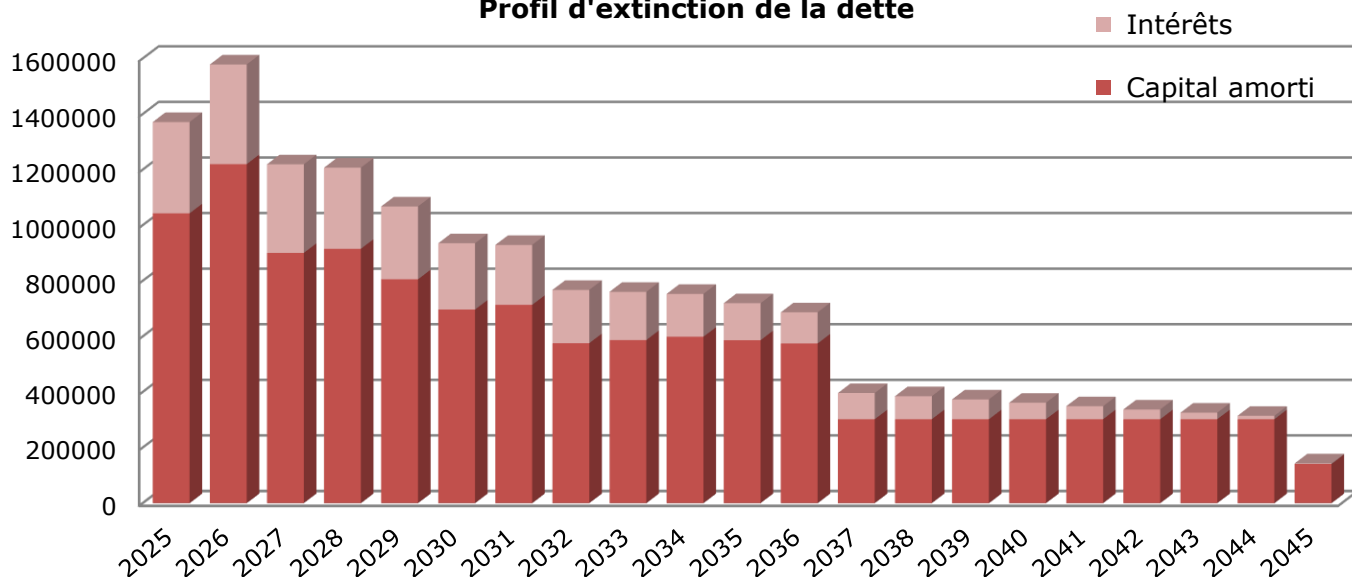


Répartition par prêteurs

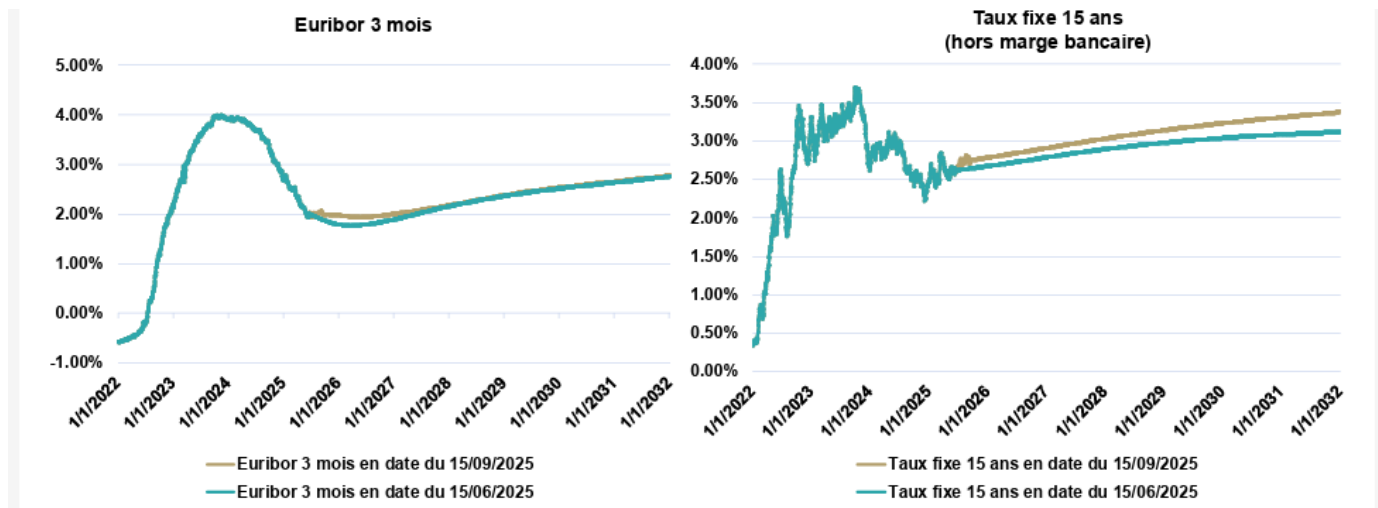


Profil d'extinction de la dette sans mobilisation de nouvel emprunt :

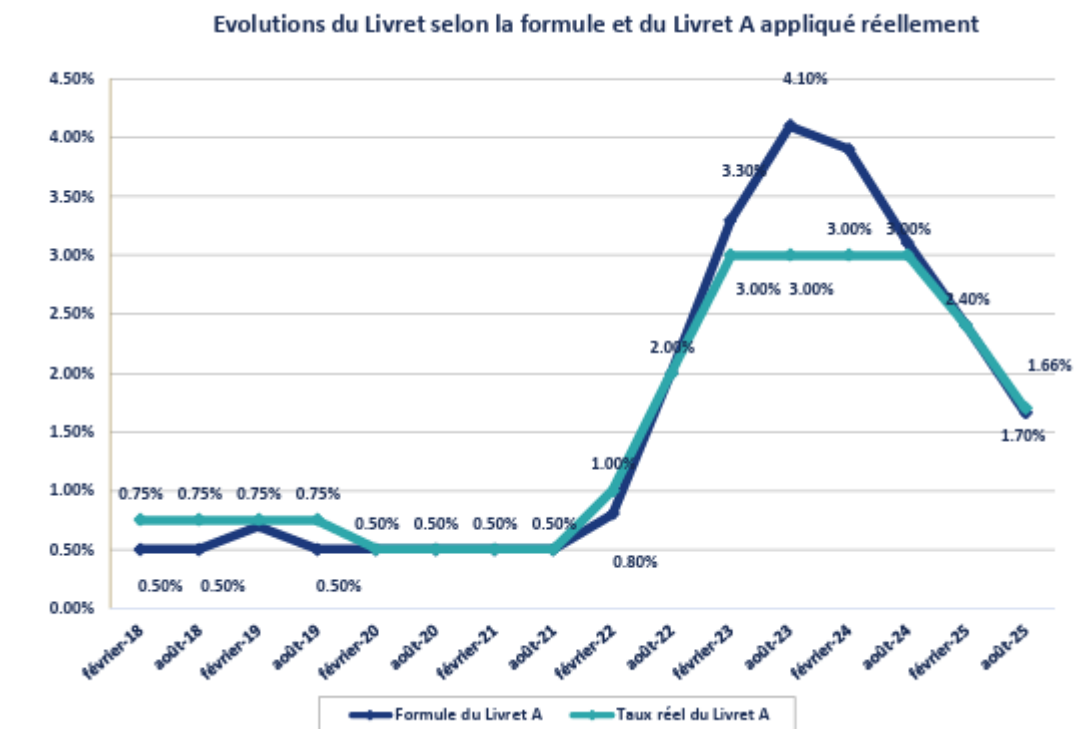
Profil d'extinction de la dette



Un autre contrat a été signé, auprès de la Banque des Territoires, et non mobilisés pour les travaux de l'UVE. Ce prêt est d'un montant de 2 500 000 € sur l'index Livret A + 0.40 % sur 25 ans. Le taux du Livret A est 1.7 % depuis le 1^{er} août 2025 et il devrait baisser aux alentours de 1.5 % en février 2026.



Source : Finance Active



Source : Finance Active

La clé de répartition et détermination des taux de TEOM

La TEOM est déterminé selon le service rendu par communes.

Depuis 2019, les taux de la TEOM restent inchangés. Le comité syndical a pour volonté de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes pour maintenir au maximum les taux.

Les charges nettes (dépenses - recettes hors fiscalité) sont réparties pour chaque commune selon les critères suivants :

Catégories de charges à répartir	Critères et pondérations
Collecte en porte à porte OM	35% fréquence + 35% tonnage + 25% densité logements + 5% éloignement SIOM
Collecte en porte à porte Végétaux	
Collecte en porte à porte Encombrants	
Collecte en porte à porte Emballages, Journaux, Magazines	
Collecte en apport volontaire : Verre	
Traitement & tri	60% tonnage + 40% population
Prestations spécifiques	Affectation au réel aux communes bénéficiant du service
Déchèterie de Villejust	100% population
Service de la dette	100% population
Structure et autofinancement nets	100% population

La détermination du taux de TEOM : c'est le résultat du rapport entre le coût du service et les bases fiscales. Ainsi, si la progression des bases fiscales est supérieure à celle de la contribution, alors le taux diminue.

Les charges nettes à répartir :

- La collecte des déchets ménagers et assimilés,
- Le traitement et le tri,
- Les prestations spécifiques,
- Les annuités de la dette,
- Les frais de structures (entretien du bâtiment et du site, masse salariale, Communication et Prévention...),
- L'autofinancement (part consacré au financement des dépenses d'investissement hors subvention et emprunt).

COUTS AIDES SELON MATRICE ADEME

Les coûts aidés sont calculés sur la base des comptes administratifs des deux budgets consolidés.

Coûts aidés pour chaque flux de déchets

Ces coûts sont issus d'une comptabilité analytique visant à établir une matrice standard des coûts par flux de déchets avec application de la méthode Compta-Coût. Cette méthode, élaborée par l'ADEME, est valable pour l'ensemble du territoire français et pour tous types de structure. Cette méthode est utilisée pour élaborer les données figurant dans le rapport d'activité.

Coûts aidés HT en € par habitant (population totale)

€HT/habitant	OMR	Bio-déchets	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encomb-rants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2020	47,86 €		2,32 €	5,32 €	17,24 €	5,00 €	6,67 €	14,75 €	2,70 €	91,72 €
Coût 2021	46,92 €		2,33 €	5,47 €	16,85 €	4,79 €	5,59 €	14,81 €	2,53 €	91,14 €
Coût 2022	52,65 €	4,16 €	2,12 €	6,71 €	18,65 €	5,55 €	6,65 €	15,49 €	2,89 €	102,82 €
Coût 2023	57,10 €	5,89 €	1,92 €	6,42 €	24,04 €	6,16 €	7,97 €	16,95 €	3,23 €	114,04 €
Coût 2024	64,65 €	6,35 €	1,63 €	5,81 €	21,18 €	7,70 €	7,95 €	16,20 €	3,86 €	130,41 €
Coût 2025	58,40 €	6,10 €	1,78 €	6,10 €	19,83 €	12,23 €	8,29 €	13,88 €	3,77 €	125,37 €
Ecart 2024/2025	-10%	-4%	9%	5%	-6%	58%	4%	-14%	-2%	-4%
Référence IDF Urbain ADEME (donnée 2022)	53 €		3 €		13 €	14 €	8 €	17 €	n.c	103 €

La population augmente légèrement passant de 209 699 habitants en 2024 à 213 513 habitants en 2025.

Après une augmentation de 13 % entre 2023 et 2024, le coût des OMR baisse de 10 % en faveur d'une baisse des coûts d'incinération de 13 % avec le début de la phase 2 du Marché Global de Performance de l'UVE qui prévoit une baisse des tarifs à la fin des travaux d'amélioration.

Les coûts du flux verre augmentent avec la chute du tarif de reprise matière qui passe de 24.93 € / T en 2024 à 8.58 € / T en 2025.

Le coût des déchets végétaux baisse de 14 % avec l'arrêt de la distribution des sacs végétaux qui ont été remplacés par des bacs. Annuellement, les sacs végétaux coûtaient 1.85 € / habitant tandis que l'amortissement des bacs représente 0.67 € / habitant.

Coûts aidés HT en € par tonne

€HT/tonne	OMR	Bio-déchets	Verre : Apport Volontaire	Verre : Porte à Porte	Emballages, journaux, magazines	Déchets des déchèteries	Encom-brants	Déchets Verts	Déchets des collectivités	Tous flux DMA
Coût 2020	192,18 €		102,22 €	221,82 €	296,01 €	131,65 €	272,25 €	225,27 €	98,52 €	189,76 €
Coût 2021	191,57 €		102,22 €	241,22 €	272,28 €	102,03 €	241,46 €	220,68 €	90,61 €	180,08 €
Coût 2022	226,37 €	2 066,57 €	98,60 €	253,11 €	297,00 €	125,37 €	351,17 €	282,30 €	118,51 €	220,10 €
Coût 2023	244,18 €	1 871,01 €	90,65 €	281,28 €	388,33 €	122,95 €	426,95 €	300,11 €	134,21 €	253,59 €
Coût 2024	291,88 €	1 478,14 €	81,31 €	273,49 €	359,14 €	150,35 €	453,90 €	270,77 €	178,33 €	300,02 €
Coût 2025	271,43 €	1 381,39 €	91,22 €	306,20 €	347,95 €	233,00 €	482,25 €	258,57 €	156,93 €	283,59 €
Ecart 2024/2025	-7%	-7%	12%	12%	-3%	56%	6%	-5%	12%	-5%
Référence IDF Urbain ADEME (donnée 2022)	210 €		173 €		273 €	190 €	357 €	n.c	n.c	193

Les coûts des déchèteries sont en fortes augmentation avec une progression de 58% par habitant et 56 % par tonne. Ces augmentations s'expliquent par l'ouverture d'une deuxième déchèterie sur le territoire. Le coût à la tonne de la déchèterie de Villejust est de 159.79 € / T (5.95 € / habitant) et la déchèterie de Saclay est de 389.30 € / T (6.05 € / habitant).

Le coût du flux des déchets végétaux est en baisse de 5% avec le changement de contenant de pré-collecte. Le coût des sacs végétaux était de 31 € / T, l'amortissement des bacs s'élève à 12 € T.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/07/2026 21

Application agréée E-legalite.com

71_RN-091-200062321-20260629-DL50_2026-B